

Un pas en avant sur la protection de l'environnement !

Le 7 décembre 2022 à Montréal débutent des négociations dans le cadre d'une COP15 afin d'établir un plan global pour limiter la 6^e extinction de masse que nous sommes sur le point de vivre.

Cette conférence a pour but de stopper, voire d'inverser dans le meilleur des cas, la baisse de biodiversité. Pour rappel, plus de la moitié du PIB mondial (41 700 milliards \$) dépend d'écosystèmes sains !

Même si elle a lieu tous les 2 ans, celle-ci est très importante car c'est la première fois qu'elle a une portée mondiale.



Les 188 gouvernements réunis pendant 2 semaines se sont mis d'accord pour, d'ici à 2030 :

- réduire de moitié le gaspillage alimentaire,
- exiger des grandes entreprises et instituts financiers une totale transparence sur leur impact environnemental,
- supprimer les subventions qui nuisent à la biodiversité et augmenter les actions de sensibilisation,
- mettre 30 % de la Terre sous protection et gestion efficace (aujourd'hui nous sommes à 25 % de surfaces terrestres et marines protégées),
- restaurer 30 % d'écosystèmes dégradés,
- réduire à près de 0 % la perte de zones à haute importance écologique
- investir au moins 200 milliards de dollars par an dans la protection de la biodiversité,
- aider les pays en développement à protéger les écosystèmes à hauteur de 30 milliards par an.

La COP15 sous présidence chinoise se termine donc sur des engagements prometteurs et parfois osés dont on espère qu'ils seront respectés. On peut se féliciter de l'entrée des pays en développement dans la protection de l'environnement, ce sont eux qui peuvent changer la donne.